



COMMUNE DE PENNAUTIER

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal 16 septembre 2026

Le 16 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du Conseil municipal sous la présidence de TABARLY Jean-Paul, Maire , suivant convocation transmise le vendredi 11 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : TABARLY Jean-Paul, BAEZ Romane, BORNER Daniel, CASSIN Christine, DONS Jean-Philippe, FALETTI Jean-Baptiste, GUILLEMART Sylvie, MAGNIER Adélaïde, MARTINET Geneviève, MOYANO Grégory, OLIVERES Fabienne, PAUTARD Catherine, PORTA Marie-Ange, PRAT-MARCA Marie-Hélène, SANROMA LORENZO Claire, SEGUY Jean-Claude

Excusé ayant donné procuration : ARIAS Stéphane à TABARLY Jean-Paul, BONSIIVEN Nicole à MARTINET Geneviève, ESPAIGNOL Raphaël à PRAT-MARCA Marie-Hélène, GUIJARRO Cyril à GUILLEMART Sylvie

Secrétaire de séance : PAUTARD Catherine

Référence	Objet	Votes
2026-029	Désignation des délégués à la CLECT	20 votes pour
2026-030	Adhésion à la charte régionale Engagé pour le végétal	20 votes pour
2026-031	Débat relatif au rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de Carcassonne et des comptes de la société Suez Eau France	20 votes pour



COMMUNE DE PENNAUTIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 22
Présents : 16
Votants : 20

Le 16 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni
Salle du Conseil municipal sous la présidence de Jean-
Paul TABARLY, Maire, suivant convocation transmise le
vendredi 11 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : TABARLY Jean-Paul, BAEZ Romane, BORNER Daniel, CASSIN Christine, DONS Jean-Philippe, FALETTI Jean-Baptiste, GUILLEMART Sylvie, MAGNIER Adélaïde, MARTINET Geneviève, MOYANO Grégory, OLIVERES Fabienne, PAUTARD Catherine, PORTA Marie-Ange, PRAT-MARCA Marie-Hélène, SANROMA LORENZO Claire, SEGUY Jean-Claude

Excusé ayant donné procuration : ARIAS Stéphane à TABARLY Jean-Paul, BONSIRVEN Nicole à MARTINET Geneviève, ESPAIGNOL Raphaël à PRAT-MARCA Marie-Hélène, GUIJARRO Cyril à GUILLEMART Sylvie

Absents : DE LORGERIL Nicolas, FENOLL Patrick

Secrétaire de séance : PAUTARD Catherine

2026-036 - ADHÉSION À LA CHARTE RÉGIONALE ENGAGÉ POUR LE VÉGÉTAL

Rapporteur : TABARLY Jean-Paul

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et suivants relatifs aux compétences des communes en matière d'entretien des espaces publics,

VU la loi n° 2014-110 du 6 février 2014 dite loi Labbé interdisant l'usage des produits phytosanitaires de synthèse dans les espaces publics,

VU la charte régionale « Engagé pour le végétal » proposée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON Occitanie),

VU le cahier des charges annexé à cette charte,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la **charte régionale proposée par FREDON Occitanie :**

- L'extension de la loi Labbé interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces publics, interdit désormais l'usage des produits phytosanitaires de synthèse à l'ensemble des espaces communaux. La charte Objectif Zéro Phyto évolue donc pour proposer de nouveaux engagements en faveur du végétal ;

- Fruit de cette évolution, la nouvelle charte régionale propose désormais une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la végétalisation et les bonnes pratiques entourant la gestion du végétal ;
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : santé humaine ; santé du végétal assurant sa pérennité ; accueil de la biodiversité ; perméabilité des sols ; rafraîchissement urbain ; insertion paysagère...
- L'engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à s'engager dans un plan d'actions progressif pour une gestion de l'espace public assurant la pérennité du végétal. Ce plan d'action sera accompagné d'actions de formation des agents et d'information des administrés.

Après délibération,

le Conseil municipal :

DÉCIDE de s'engager en faveur du végétal,

ADOpte le cahier des charges proposé,

SOLLICITE l'adhésion de la collectivité à la charte régionale niveau 2,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette adhésion.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 16 septembre 2026

La présidence de séance,
Jean-Paul TABARLY, Maire

Le secrétariat de séance,
Catherine PAUTARD



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Catherine Pautard, the secretary of the session.



COMMUNE DE PENNAUTIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 22
Présents : 16
Votants : 20

Le 16 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni
Salle du Conseil municipal sous la présidence de Jean-
Paul TABARLY, Maire, suivant convocation transmise le
vendredi 11 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : TABARLY Jean-Paul, BAEZ Romane, BORNER Daniel, CASSIN Christine, DONS Jean-Philippe, FALETTI Jean-Baptiste, GUILLEMART Sylvie, MAGNIER Adélaïde, MARTINET Geneviève, MOYANO Grégory, OLIVERES Fabienne, PAUTARD Catherine, PORTA Marie-Ange, PRAT-MARCA Marie-Hélène, SANROMA LORENZO Claire, SEGUY Jean-Claude

Excusé ayant donné procuration : ARIAS Stéphane à TABARLY Jean-Paul, BONSIRVEN Nicole à MARTINET Geneviève, ESPAIGNOL Raphaël à PRAT-MARCA Marie-Hélène, GUIJARRO Cyril à GUILLEMART Sylvie

Absents : DE LORGERIL Nicolas, FENOLL Patrick

Secrétaire de séance : PAUTARD Catherine

**2026-037 - DÉBAT RELATIF AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES PORTANT SUR
LE CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE CARCASSONNE ET DES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ SUEZ EAU FRANCE**

Rapporteur : MARTINET Geneviève

Le Maire expose à l'Assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article **L. 243-8 du Code des juridictions financières**, le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes (CRC) d'Occitanie, notifié le **2 juillet 2026** à la communauté d'agglomération de Carcassonne, doit être communiqué par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale aux maires des communes membres.

Ce rapport, qui porte sur le contrôle des comptes et de la gestion de Carcassonne Agglo (depuis l'exercice 2019) ainsi que sur la gestion des comptes de son délégataire, la société **Suez Eau France** (période 2019-2024), a été régulièrement transmis aux membres du Conseil Municipal en annexe de la convocation à la présente séance.

L'article L. 243-8 précité dispose que ce rapport doit faire l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal de chaque commune membre de l'agglomération, dès sa plus proche

réunion.

Monsieur le Maire présente les grandes conclusions de ce rapport, notamment les observations de la Chambre concernant l'état patrimonial des réseaux d'eau et d'assainissement, les besoins majeurs d'investissements sur le territoire, les disparités de rendement entre la régie directe et le secteur délégué à Suez Eau France, ainsi que la trajectoire budgétaire et financière de l'intercommunalité.

Un débat s'ensuit au cours duquel les membres du Conseil Municipal prennent la parole pour échanger sur la situation ainsi présentée et ses impacts pour la commune.

Le Conseil Municipal n'ayant pas à se prononcer sur le contenu même des observations de la juridiction financière, il lui appartient simplement de formaliser le fait que cette communication et ce débat ont bien eu lieu.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Occitanie portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de Carcassonne et des comptes de la société Suez Eau France ;
- **PREND ACTE** de la tenue du débat obligatoire au sein de la présente séance ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Aude au titre du contrôle de légalité ainsi qu'au Président de Carcassonne Agglo.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 16 septembre 2026

La présidence de séance,
Jean-Paul TABARLY, Maire

Le secrétariat de séance,
Catherine PAUTARD





COMMUNE DE PENNAUTIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 22
Présents : 16
Votants : 20

Le 16 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du Conseil municipal sous la présidence de Jean-Paul TABARLY, Maire, suivant convocation transmise le vendredi 11 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : TABARLY Jean-Paul, BAEZ Romane, BORNER Daniel, CASSIN Christine, DONS Jean-Philippe, FALETTI Jean-Baptiste, GUILLEMART Sylvie, MAGNIER Adélaïde, MARTINET Geneviève, MOYANO Grégory, OLIVERES Fabienne, PAUTARD Catherine, PORTA Marie-Ange, PRAT-MARCA Marie-Hélène, SANROMA LORENZO Claire, SEGUY Jean-Claude

Excusé ayant donné procuration : ARIAS Stéphane à TABARLY Jean-Paul, BONSIIVEN Nicole à MARTINET Geneviève, ESPAIGNOL Raphaël à PRAT-MARCA Marie-Hélène, GUIJARRO Cyril à GUILLEMART Sylvie

Absents : DE LORGERIL Nicolas, FENOLL Patrick

Secrétaire de séance : PAUTARD Catherine

2026-035- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À LA CLETC

Rapporteur : TABARLY Jean-Paul

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-47 ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération Carcassonne Agglo n°2026-173 en date du 29 juin 2026 relative à la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLETC) ;

CONSIDÉRANT que chaque commune membre de l'intercommunalité doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la CLETC ;

CONSIDÉRANT que cette désignation permet d'assurer la représentation de la commune dans l'évaluation des transferts de charges ;

Le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le

ID : 011-211102793-20260916-35_2026COMMUNE-DE

Après en voir délibéré,

DÉCIDE :

- De désigner Monsieur Jean-Paul TABARLY en qualité de représentant titulaire,
- De désigner Madame Geneviève MARTINET en qualité de représentant suppléant.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 16 septembre 2026

La présidence de séance,
Jean-Paul TABARLY, Maire

Le secrétariat de séance,
Catherine PAUTARD



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Catherine Pautard, the secretary of the session.